

26 janvier 2024
Volume 46, numéro 5

LE LIEN

Mot de la présidente
Nancie Lafond

Plan de rattrapage du ministre Drainville

La méthode Legault



D'entrée de jeu, je tiens à souligner que j'accueille favorablement le plan de rattrapage que le ministre Bernard Drainville a annoncé en grandes pompes, le 9 janvier dernier. Ce plan est assorti d'une enveloppe globale de 300 M\$ qui servira à bonifier certaines mesures de soutien aux élèves vulnérables afin de leur permettre de rattraper les retards causés par la grève. Ainsi, au cours des derniers jours, les élèves concernés ont été identifiés par les milieux et les directions ont également procédé au recensement des enseignantes et enseignants qui se sont montrés intéressés à effectuer cette tâche additionnelle.

Ce plan est donc bien reçu par tous les acteurs du milieu de l'éducation parce qu'il prévoit beaucoup de souplesse dans l'organisation des services et dans l'utilisation des investissements. Les milieux ont donc toute la latitude voulue pour choisir les actions les plus appropriées selon l'évaluation des besoins qui sera faite au niveau local.

Mais soyons sérieux! Ce ne sont pas les huit jours de grève que les enseignantes et enseignants ont exercé à l'automne qui sont à l'origine des retards de certains élèves dans nos classes. Il faut plutôt porter notre regard sur les différentes compressions budgétaires réalisées au cours des vingt dernières années pour expliquer en grande partie la croissance des difficultés scolaires de nos élèves. Au fil des ans, les mesures d'austérité ont amené les centres de services scolaires à prendre des décisions sur le maintien de certains services éducatifs et à revoir l'ensemble de l'organisation scolaire dans les milieux. Qui se souvient de [l'optimisation des ressources](#)?

Toutes ces coupures ont eu un impact majeur sur la tâche des enseignantes et enseignants parce qu'elles ont contribué notamment à rendre les classes moins équilibrées et moins homogènes. Pas surprenant que les deux dernières rondes de négociation aient porté principalement sur cet enjeu.

La négociation 2023

La négociation 2023 n'est pas encore terminée puisque les syndicats tiennent actuellement des assemblées générales pour présenter aux membres le contenu de la proposition de règlement sectoriel. La période de vote est toujours en cours et il est clair que l'appréciation des membres est très mitigée. Nous voyons surgir des résultats serrés, en faveur ou non de la proposition qui a été mise au jeu, et nous constatons la vive déception des enseignantes et enseignants à l'égard des maigres avancées au niveau de

la composition de la classe, qui constituait pourtant le principal enjeu de nos demandes syndicales sectorielles. Les profs auraient voulu plus et auraient voulu mieux!

Or, c'est quand même étrange de voir qu'en pleine période de vote, le gouvernement a finalement réussi à trouver beaucoup d'argent pour soutenir le réseau scolaire. Les négociations ont été très difficiles justement parce que la partie patronale ne voulait pas pérenniser dans la convention collective la bonification de certaines mesures de soutien. Le gouvernement refuse catégoriquement de se donner des obligations conventionnées; il préfère de loin annoncer dans les médias un plan de rattrapage pour soutenir les élèves en sollicitant les acteurs du milieu qui accepteront d'augmenter leur tâche moyennant un revenu additionnel. C'est louable, mais sachez que tout cela peut disparaître selon l'humeur du gouvernement.

C'est ça, la méthode Legault. Dans la gestion de la pandémie, il a écarté les conventions collectives par décrets et a invité ses « anges » à en faire plus en leur accordant une prime substantielle.

Chez nous, plusieurs enseignantes et enseignants ont accepté sur une base volontaire d'effectuer les périodes de tutorat dans le but d'aider les élèves au quotidien. Malgré une tâche déjà très lourde et une reconnaissance de leur travail qui n'est pas à la hauteur des attentes, certains prendront les bouchées doubles afin de ne pas pénaliser les élèves.

Pour le moment, j'ignore quelle sera l'issue des votes à la FSE, mais si nous devons retourner à la table de négociation pour poursuivre les discussions, il sera très difficile d'obtenir plus et d'obtenir mieux que ce qui était prévue dans la proposition de règlement initiale.

Nancie

Tableau des primes par 14 jours Taux pour l'année 2024

Régime d'assurance maladie	Individuel	Monoparental	Familial
Base obligatoire	62,57 \$	93,87 \$	156,43 \$
Facultatif 1	3,91 \$	5,88 \$	9,79 \$
Facultatif 2	7,31 \$	10,96 \$	18,27 \$
Facultatif 3	18,93 \$	28,39 \$	47,32 \$
Facultatif 4	4,32 \$	6,50 \$	10,83 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Régime de soins dentaires	15,62 \$	23,74 \$	39,37 \$
Régime d'assurance salaire longue durée	1,225 % du traitement		

Régime d'assurance vie

Vie de base de la personne adhérente	
10 000 \$ de protection	0,37 \$
25 000 \$ de protection	1,48 \$
Vie de la personne adhérente de et la personne conjointe (par 1 000 \$ de protection, selon l'âge de la personne adhérente)	
Moins de 30 ans	0,013 \$
30 à 34 ans	0,014 \$
35 à 39 ans	0,019 \$
40 à 44 ans	0,026 \$
45 à 49 ans	0,041 \$
50 à 54 ans	0,068 \$
55 à 59 ans	0,119 \$
60 à 64 ans	0,166 \$
65 à 69 ans	0,235 \$
70 à 74 ans	0,293 \$
75 ans ou plus	0,632 \$
Vie de la personne conjointe	
10 000 \$ de protection	0,56 \$
20 000 \$ de protection	1,12 \$
Vie de base des enfants à charge	
5 000 \$ de protection	0,24 \$
10 000 \$ de protection	0,48 \$

Notes:

1. La prime indiquée pour le régime d'assurance maladie de base obligatoire comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
2. Pour le régime d'assurance maladie, la prime de chacun des régimes facultatifs choisi par la personne adhérente doit être ajoutée à la prime du régime de base obligatoire afin de déterminer la prime totale payée par la personne adhérente.
3. Il n'y a aucun congé de primes applicable.
4. Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour toute la durée d'une année civile est déterminé à partir de l'âge atteint par la personne adhérente au 1^{er} janvier de cette année civile.
5. La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.

Renouvellement des assurances collectives au 1^{er} janvier 2024

Le 1^{er} janvier 2024, il y aura une augmentation de la tarification en assurance de :

- 15 % en assurance maladie;
- 10 % en assurance soins dentaires;
- 10 % en assurance salaire de longue durée;
- 0 % en assurance vie.

En ce qui a trait à l'assurance maladie, l'augmentation est principalement liée au fait que les réclamations pour les médicaments sont passées de 90 M\$ en 2020 à 101 M\$ en 2021, puis à 106 M\$ en 2022. Il y a également eu une augmentation importante du nombre de réclamations soumises (106 000 de plus en 2023). Certains gestes ont toutefois déjà été posés afin de contrôler l'augmentation des coûts, tels que l'introduction d'une clause de substitution générique qui oblige le pharmacien à offrir un médicament équivalent, mais à moindre coût et la transition des médicaments biologiques vers des médicaments biosimilaires.

Une contribution individuelle peut aussi permettre une **réduction des coûts** :

- Acheter pour trois mois de médicaments de maintien pour **les maladies chroniques**;
- **Magasiner sa pharmacie**, car les honoraires professionnels des pharmaciens peuvent varier (ces derniers n'étant pas plafonnés dans les régimes privés comme le nôtre);
- Faire une soumission pour l'achat de ses médicaments à une pharmacie postale;
- Réclamer les médicaments dans le **régime public (RAMQ)** lorsque la personne reçoit des **indemnités de la CNESST ou de la SAAQ**. Il y aura alors un remboursement à 100 % plutôt qu'à 80 %.

Afin de vous outiller pour l'achat de vos médicaments, nous vous invitons à consulter les capsules vidéo de la CSQ en visitant le lien suivant : [Assurance collective – Centrale des syndicats du Québec \(CSQ\) \(lacsq.org\)](https://www.lacsq.org)

Le numéro de la ligne dédiée aux membres de la CSQ chez Beneva est le suivant :

1-888-CSQ-0006 (1-888-277-0006)



Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Résultats obtenus à l'assemblée générale du 18 janvier 2024

Lors de l'assemblée générale du 18 janvier dernier, les membres du SEBF ont eu l'occasion de se prononcer sur les propositions d'entente aux niveaux sectoriel et intersectoriel. La rencontre qui s'est tenue en mode virtuel a regroupé un nombre de participantes et de participants record de 779 personnes, ce qui représente 62 % de nos membres.

Voici les résultats obtenus à la suite du vote tel que présenté sur la page Facebook du SEBF:

Matières intersectorielles: proposition approuvée à 87 %

Matières sectorielles: proposition approuvée à 72 %

Les résultats à l'échelle provinciale se font connaître petit à petit. Nous connaissons l'issue de l'ensemble des votes plus tard en février.

Taux de cotisation et maximums assurables au RQAP, à l'assurance-emploi, à la RRQ et au RREGOP en 2023-2024

Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximaux au RQAP en 2023 et en 2024

	2023	2024
Taux de cotisation	0,494 %	0,494 %
Maximum annuel assurable	91 000 \$	94 000 \$
Cotisation maximale annuelle	449,54 \$	464,36 \$
Taux de prestations maximaux		
55 %	962,50 \$	994 \$
70 %	1 225 \$	1 265 \$
75 %	1 312,50 \$	1 355 \$

Taux de cotisation, maximum assurable et taux de prestations maximal à l'assurance-emploi en 2023 et en 2024

	2023	2024
Taux de cotisation	1,27 %	1,32 %
Maximum annuel assurable	61 500 \$	63 200 \$
Cotisation maximale annuelle	781,05 \$	834,24 \$
Taux de prestations maximal	650 \$	668 \$

Taux de cotisation, maximum assurable et exemption générale au RREGOP¹ en 2023 et 2024

	2023	2024
Taux de cotisation	9,69 %	9,39 %
Exemption ²	16 650 \$	17 125 \$
Maximum gain admissible (MGA)	66 600 \$	68 500 \$

¹ Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics.

² En raison de la coordination avec le Régime de rentes du Québec, vous ne cotisez que sur la portion de votre salaire qui excède l'exemption du régime.

En ce qui concerne la **Régie des rentes du Québec (RRQ)**, pour 2024 et les années suivantes, la cotisation de l'employé au RRQ comprendra la cotisation de base (5,40 %), une première cotisation supplémentaire (1 %) et une deuxième cotisation supplémentaire (4 %). Cette dernière sera calculée sur la partie du salaire admissible de l'employé qui dépasse le maximum des gains admissibles au RRQ pour l'année (68 500 \$ en 2024), jusqu'à concurrence du maximum supplémentaire des gains admissibles au RRQ pour l'année (73 200 \$ en 2024).

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

Semaine des enseignantes et des enseignants

4 au 10 février 2024

Au cours des derniers mois, les profs se sont mobilisés et ont démontré qu'ils ont à cœur l'amélioration de notre système d'éducation public. Bravo et merci!

Au gouvernement, maintenant, de démontrer son engagement. Régler les maux de la profession enseignante, négligée depuis trop longtemps, se fera sur plusieurs années et non en une seule semaine.



Planificateur de tâches 2024-2025

Comme par les années passées, les membres du SEBF sont invités à nous envoyer une œuvre qui pourrait servir d'illustration pour la page couverture du planificateur de tâches 2024-2025. L'illustration peut se présenter sous la forme d'un dessin, d'une photo ou d'une peinture. Pour être retenue, l'œuvre doit :

1. pouvoir être reproduite dans un format d'environ 5,5 X 5,5 pouces (13,5 X 13,5 cm);
2. être originale (pas de reproduction);
3. présenter un sujet qui convient à l'illustration d'un planificateur de tâches destiné au personnel enseignant;
4. être reproduite gratuitement (autorisation de l'enseignante ou de l'enseignant).

Si plus d'une œuvre est soumise au Syndicat, le Conseil administratif déterminera les modalités qui permettront de choisir une production. Faites parvenir votre œuvre au secretariat@sebf-csq.ca au plus tard le **mercredi, 14 février 2024, à 17 h.**

Montrez-nous vos œuvres!



Sondage à l'ensemble des membres de la CSQ : revenir à l'essentiel de la pratique de nos métiers

Le présent sondage s'inscrit dans une démarche qui fait suite au 42^e Congrès de la Centrale des syndicats du Québec et qui n'est pas lié à la présente négociation dans le secteur public.

Nous voulons **valider avec vous les pistes de solution** issues du plan d'action qui sont ressorties lors de multiples activités à propos du recentrage de la pratique de vos différents métiers sur ce que vous considérez comme étant essentiel. Ces activités ont eu lieu dans vos fédérations respectives et chez plusieurs de nos syndicats membres.

Pour ce faire, nous vous invitons à répondre à un court sondage disponible en français et en anglais : [Sondage – français](#)

- Le sondage comprend une capsule vidéo de Line Camerlain, notre première vice-présidente, qui explique les raisons de cette opération.
- Le sondage demande **moins de 10 minutes** à compléter;
- L'anonymat est assuré, vous pouvez donc y répondre en toute confidentialité;
- La Centrale fera tirer **3 bons d'épicerie** d'une valeur respective de **500 \$, 300 \$ et 150 \$** parmi les **personnes qui auront participé** au sondage. Afin de préserver l'anonymat des réponses, un formulaire distinct permettra de s'inscrire au concours à la fin du sondage;
- En cas de problèmes techniques avec le sondage ou l'inscription au concours, contactez-nous à l'adresse : sondages@lacsq.org;
- Le sondage devra être rempli **au plus tard le vendredi 16 février 2024**, à 17 h.

Pour que les actions qui seront mises de l'avant soient les meilleures et qu'elles aient un impact positif significatif sur votre travail au quotidien, il est primordial que nous ayons le maximum de réponses possibles.

Votre participation est donc particulièrement essentielle.

En appui aux actions que vous ferez dans vos milieux, votre Fédération et votre Centrale feront aussi des actions nationales et politiques, et ce, pour un maximum d'impact. Ainsi, nous agissons tous ensemble pour que les pratiques et les approches soient enfin changées dans tout le secteur public et retrouver l'aspect humain et la dignité qui doivent faire partie de la pratique de nos métiers respectifs et qui font malheureusement cruellement défaut depuis trop d'années!

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle et précieuse collaboration dans cette vaste opération.

Ensemble, solidarité !

Line Camerlain

Première vice-présidente de la CSQ

Nancie Lafond

Votre présidente

Pour suivre les développements entourant la présente négo, pour nos activités ou encore pour vous informer par différents articles intéressants, suivez-nous sur notre page Facebook.

